MAIRIE D'AIGNAN PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 21 février 2018 à 21 Heures.

L'an deux mille dix huit, le mercredi 21 février à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur Philippe BARATAULT, Maire d'AIGNAN.

<u>Etaient présents</u>: MM AURENSAN PAYROS LAGARDE GARROS LABADIE GARCIA LETELLIER DARBAS CHANUT BARNADAS MME SARNIGUET

Etaient absents et excusés : MME PESQUIDOUX, M. NAVARRE

Etait absent: M. DUBOURDIEU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre.

ORDRE DU JOUR :

Bail Office de Tourisme avec Pays Val d'Adour (transfert entre CCAA et PVA)

Lotissement Guilhemblanc

Emprunt Office Public de l'Habitat

CCAA:

Rapport commission évaluation des charges
 Compétences PLUI – GEMAPI
 Questions diverses

Monsieur Michel LAGARDE est nommé secrétaire de séance.

Bail Office de Tourisme avec Pays Val d'Adour (transfert entre CCAA et PVA)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence « promotion du tourisme » est gérée par le PETR du Pays du Val d'Adour. Pour assurer cette compétence un nouvel Office de Tourisme du Pays du Val d'Adour a été créé.

A compter du 1^{er} janvier 2018, le loyer concernant l'Office de Tourisme Adour-Armagnac sera pris en charge par l'Office de Tourisme du Pays du Val d'Adour pour un montant de 256,56 €/mois. Un nouveau bail sera établi.

Avis favorable de l'assemblée.

Lotissement Guilhemblanc

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors de la séance du conseil du 17 août 2017. Au cours de cette séance, il avait été décidé de baisser de 50 % le prix des terrains afin d'en promouvoir la vente pour une période allant du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2017 inclus.

Depuis début 2018, quelques acheteurs potentiels ont appelé le secrétariat de mairie mais la période de 50 % étant terminée, ils ne se sont plus montrés intéressés. Monsieur le Maire propose donc de poursuivre la démarche et d'en informer les personnes intéressées par les terrains depuis le 1^{er} janvier. Les banderoles seront remises en place sans notification de date et de pourcentage.

Les membres du conseil municipal approuvent cette proposition à l'exception de M. GARROS qui s'abstient.

Emprunt Office Public de l'Habitat

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de l'Office Public de l'Habitat du Gers de rénovation énergétique de 16 logements individuels et 12 logements collectifs situés rue du Verger. L'Office Public de l'Habitat du Gers doit souscrire un emprunt de 628000,- € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la commune d'Aignan de se porter garante pour 10 % du montant, soit 62800,- €.

Avis favorable de l'assemblée.

CCAA

Rapport Commission Evaluation des Charges

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport était joint à la convocation du conseil afin que chacun ait pu en prendre connaissance. Il y a 5 ans, était créée la communauté de communes Armagnac Adour. Le législateur impose au président d'un EPCI de présenter et remettre aux communes tous les 5 ans un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI. Après avoir débattu sur ce sujet, Monsieur le Maire indique que les élus qui le souhaitent peuvent se rapprocher de leurs délégués ou la CCAA pour plus d'informations.

Compétences PLUI – GEMAPI

Monsieur le Maire précise qu'il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées et sur la modification des attributions de compensation après transfert de charges.

1. Evaluation des charges transférées

Pour la compétence PLUI

Le montant global porté sur la dépense est de 20000,- euros (hors frais de mise en place). La commission a travaillé sur plusieurs hypothèses, à savoir :

- Un calcul fondé sur le seul critère de la population
- ➤ Un chiffrage pour moitié sur la population
- ➤ Un chiffrage pour moitié sur la population et pour moitié sur le nombre total de logements

Le principe retenu est le suivant : 50 % le poids de la population et 50% le nombre total de logements

La charge financière transférée pour la commune d'Aignan est de 2379,48 euros

Pour la compétence GEMAPI

Le montant global transféré est de 34890,71 euros.

La commission a travaillé sur plusieurs hypothèses, à savoir :

- ➤ Un scénario reprenant à 100% les cotisations fixées par les syndicats aux communes
- ➤ Un calcul basé pour moitié sur les cotisations 2018 des syndicats et pour moitié sur la population
- ➤ Un chiffrage fondé pour un ⅓ sur les participations 2018 des syndicats, ⅓ sur la population et ⅓ sur la superficie des bassins versants

Le principe retenu est : $\frac{1}{3}$ sur les participations 2018 des syndicats, $\frac{1}{3}$ sur la population et $\frac{1}{3}$ sur la superficie des bassins versants.

La charge financière transférée pour la commune d'Aignan est de 4448,96 €

2. Calcul des attributions de compensation

Le principe de la fixation libre des attributions de compensation a été retenue. Ainsi, compte tenu du rapport de la commission des charges transférées, la nouvelle attribution de compensation positive pour la commune d'Aignan est de 58721,48 €.

Avis favorable à l'unanimité.

Questions diverses

Recrutement de M. Fabien Ladet

Monsieur le Maire informe que M. Fabien Ladet entrera en fonction le 27 mars 2018 en remplacement de M. Luc Ballarin.

Marché fauchage débroussaillage

Monsieur le Maire informe du mail reçu du service voirie de la CCAA relatif au fauchage et débroussaillage. Aignan serait scindé en 2 secteurs. M. Letellier prend contact cette semaine avec le service voirie.

➤ Démission de M. Pavan

Monsieur le maire indique avoir reçu un courrier de M. Pavan informant de sa démission de la fonction de Président de la FNACA en faveur de M. TURON André.

Dossier « Zéro Phyto »

Monsieur le Maire informe de la validation du projet « Zéro Phyto » déposé par la commune d'Aignan auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Exposition consacrée à l'écrivain Alain-Fournier en avril 2018 salle d'exposition de l'Office du Tourisme

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier reçu de M. Roland SOUSBIES informant d'une exposition consacrée à l'écrivain Alain-Fournier en avril 2018 dans la salle d'exposition de l'Office du Tourisme. Il propose la signature d'une « Charte de l'Amitié » entre la commune de La-Chapelle-d'Angillon dans le Cher, village natal d'Henri Fournier et la commune d'Aignan. Les élus recevront par mail une copie de cette charte de l'amitié qui sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

A suivre

Attribution Pavillon Bleu au lac d'Aignan

Monsieur le maire explique avoir participé à une réunion avec l'Office Départemental du Tourisme du Gers et Trigone dans le cadre de la demande d'attribution du label Pavillon Bleu pour la base de loisirs du lac d'Aignan. Trois critères sont essentiels, la qualité de l'eau, l'accessibilité à la baignade et le tri des déchets. Un dossier devra être déposé entre septembre et décembre.

A suivre

Fossé champs Segat au lac

M. PAYROS signale que le fossé du champ Segat au lac nécessiterait un rafraîchissement

Eclairage public au niveau des carrefours

M. GARROS rapporte la demande d'un administré qui souhaiterait que quelques lampes restent allumées au niveau des carrefours. Monsieur le Maire répond que techniquement ce changement n'est actuellement pas possible sauf investissements importants.

Etat dégradé de la route de Fromentas

Mme SARNIGUET s'informe sur les réparations qui devraient être apportées au niveau de la route de Fromentas dont l'état est fortement dégradé. M. Letellier en parlera avec le service voirie de la CCAA et un mail leur sera envoyé.

> Réunion du FCPE

Monsieur BARNADAS rappelle la réunion organisée par le FCPE ce jeudi 22 février à 21 H à la mairie d'Aignan. Il est très important que la majorité des élus y participe.

Nomination de M. CHANUT au poste de Président du nouveau syndicat mixte des Bassins Versants Midour Douze

Monsieur le Maire félicite M. CHANUT pour sa nomination.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures 25.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 22 décembre 2017 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 22 février 2018

Quelan

Le Maire, Philippe BARATAULT